

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-16, R. 121-19 du code de l'environnement et conformément aux décisions n°2021/141/ MASSHYLIA / 1 et n° 2021/148/MASSHYLIA/2 de la Commission nationale du débat public

Projet d'usine de production d'hydrogène décarboné à La Mède et son raccordement électrique

Objet de la concertation préalable

TotalEnergies, ENGIE et Réseau Transport d'Electricité (RTE) organisent une concertation préalable sur le projet d'usine de production d'hydrogène décarboné à La Mède et son raccordement électrique, dans le département des Bouches-du-Rhône, en application du I de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, qui prévoit que le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée à l'initiative de TotalEnergies, ENGIE et RTE en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement et selon les modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement. Elle est organisée sous l'égide de Messieurs Vincent DELCROIX et Christophe KARLIN, garants désignés par la Commission nationale du débat public.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du lundi 31 janvier 2022 au jeudi 10 mars 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- Un site internet dédié à la concertation a été créé : www.concertation-masshylia.fr
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site internet www.concertation-masshylia.fr, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusé dans les mairies concernées par le projet.
- Une synthèse du dossier de concertation est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet.
- Un dépliant d'information doté d'un coupon T détachable, avec lequel le public peut envoyer des questions et contributions, est distribué aux habitants des communes de Châteauneuf-les-Martigues, Martigues et Sausset-les-Pins. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies concernées par le projet.
- Une exposition est prévue dans les mairies des communes de Châteauneuf-les-Martigues, Martigues et Sausset-les-Pins et lors des rendez-vous de la concertation.

Pour l'expression du public (**renseignements à venir sur les dates, lieux et horaires sur le site www.concertation-masshylia.fr**) :

2 réunions publiques en présentiel ou en visioconférence sont prévues, dans le strict respect des règles sanitaires gouvernementales :

- Réunion publique d'ouverture
- Réunion publique de clôture

2 ateliers thématiques en présentiel ou en visioconférence sont prévus, dans le strict respect des règles sanitaires gouvernementales :

- Atelier sur la contribution de l'hydrogène à la transition écologique
- Atelier sur les effets du projet Masshylia sur son environnement

2 rencontres de proximité sont prévues, dans le strict respect des conditions sanitaires gouvernementales :

- 1 rencontre de proximité sur le marché de Jonquières, à Martigues
- 1 rencontre de proximité à Sciences Po Aix

En raison des évolutions régulières **des mesures sanitaires gouvernementales**, ce programme peut être amené à évoluer. En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de la concertation préalable, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de la configuration des locaux.

- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet www.concertation-masshylia.fr, ainsi que via le coupon T détachable du dépliant faisant l'objet d'une diffusion toutes boîtes dans les communes de Châteauneuf-les-Martigues, Martigues et Sausset-les-Pins
- Des réponses seront apportées dans le cadre des rencontres et/ou sur le site Internet
- Des questions peuvent être adressées aux garants aux adresses e-mail suivantes : christophe.karlin@garant-cndp.fr ou vincent.delcroix@garant-cndp.fr

Bilan des garants

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettent leur bilan à TotalEnergies, ENGIE et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique.

Le choix / la décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

TotalEnergie, ENGIE et RTE publient, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Contact :

TotalEnergies La Mède - Service Communication - BP 90020 - 13220 Châteauneuf-les-Martigues

Des informations sur le raccordement électrique peuvent être demandées à RTE - centre de développement et ingénierie de Marseille - 46 avenue Elsa Triolet - 13417 MARSEILLE cedex 08

Contacts :

- M^{me} Sandie SAVARIELLO, responsable de projets Services Liaisons Aériennes et souterraines
Tél : 04 88 67 43 60 - mail : sandie.savariello@rte-france.com
- M. Gérald SAMBARDIER, chargé d'études concertation environnement
Tél : 04 88 67 44 76 - mail : gerald.sambardier@rte-france.com